

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. de Luxembourg B206-810

(la « **Société** »)

Luxembourg, le 6 octobre 2026

**AVIS AUX ACTIONNAIRES
D'AMUNDI INDEX SOLUTIONS -
Amundi NASDAQ-100 SWAP – UCITS ETF EUR ACC
ISIN : LU1681038243
(LA « CATÉGORIE D' ACTIONS »)**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé de procéder à la division des actions de la Catégorie d'actions (la « **Division** ») au sein du compartiment Amundi NASDAQ-100 Swap (le « **Compartiment** »).

La Division n'entraînera qu'une modification du nombre d'actions que vous détenez et n'aura aucune incidence sur votre investissement dans la Société. En effet, à compter du jour de la Division, le montant de votre investissement sera simplement exprimé par un montant d'actions supérieur.

Le Conseil d'administration a donc décidé de diviser la Valeur liquidative (la « **VL** ») par action de la Catégorie d'actions et d'augmenter simultanément le nombre d'actions de la Catégorie d'actions détenues par chaque actionnaire par un facteur de 1:60. Pour ce faire, 59 nouvelles actions seront attribuées pour chaque action détenue avant la Division. Par conséquent, une action initialement détenue dans la Catégorie d'actions correspondra, après la Division, à 60 actions de la Catégorie d'actions avec une VL d'un soixantième de sa VL d'avant la Division. Voici un exemple :

Avant la Transaction			La Transaction	Après la Transaction		
Actions détenues	Valeur liquidative	Valeur totale	Ratio de Division	Actions détenues	Valeur liquidative	Valeur totale de l'investissement
10.	100 EUR	1 000 EUR = 10 × 100	1 : 60	600 = 10 × 60 = 60 + 540	1,67 EUR = 100/60	1 000 EUR = 600 × 1,67

Annexe :

Dates clés	Date
Date d'enregistrement (basée sur la date de transaction)	3 novembre 2026
Ex-date	4 novembre 2026
Date d'effet de la Division	4 novembre 2026

Dans le cadre de cette Transaction,

- les Actionnaires recevront, gratuitement et sans frais, 59 actions supplémentaires pour chaque action détenue.
- Le nombre total d'actions détenues sera donc multiplié par 60.
- Parallèlement, la VL diminuera proportionnellement d'un facteur de 60.

Après la Division, la valeur totale de votre investissement restera dès lors inchangée.

Cette division de la VL et l'augmentation simultanée du nombre de vos actions de la Catégorie d'actions auront lieu le 4 novembre 2026.

Pour mettre en œuvre la Division, les souscriptions et les rachats seront suspendus sur le Marché primaire du 2 novembre 2026 (inclus) au 3 novembre 2026 (inclus).

Veillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la Division seront à la charge de la Société de Gestion. Toutes les autres catégories d'actions du Compartiment resteront inchangées et ne seront pas affectées par cette opération.

Les Actionnaires sont informés qu'aucun code d'identification d'action (ISIN, WKN, Sedol, Valoren, Ticker, etc.) ne sera modifié à la suite de la Division.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier habituel ou à nous contacter sur www.amundielf.com, rubrique « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration